

COUR ADMINISTRATIVE D'APPEL
DE TOULOUSE

*Le Conseiller d'Etat,
Président,*

Vu l'article R. 226-5 du code de justice administrative ;

DECIDE :

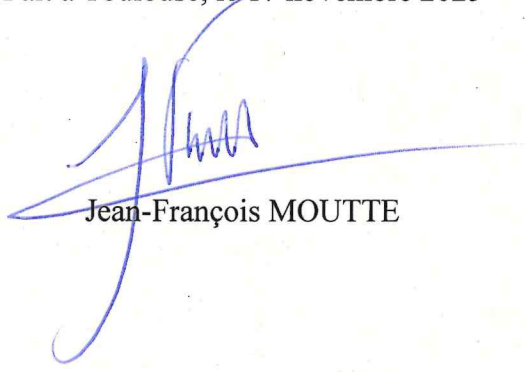
Article 1^{er}

Mme Valérie DUREL, agente de greffe, est désignée pour assurer le greffe des audiences et l'exécution des actes de procédure.

Article 2

La présente décision sera notifiée à Mme Valérie DUREL et sera affichée dans la salle des pas perdus de la cour.

Fait à Toulouse, le 17 novembre 2025



Jean-François MOUTTE